



Nom de l'élève: .....

Prénom : .....

**Résultats scolaires**

Disciplines	Français*	Histoire-Géo*	LV1*	Maths*	Sciences*	Enseignement Pro.	Arts plast.(1)	EPS(2)
Moyennes des notes								

Inscrire NN (Non Noté) pour toutes notes manquantes. (1)(2) A renseigner en cas de demande de 2<sup>de</sup> professionnelle \*notes pour l'accès en 1<sup>re</sup> technologique

- **Pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> professionnelle et terminale CAP :**  
Saisie des notes de l'année en cours. Aucune évaluation du socle commun n'est à saisir (attribution automatique de 40 points par composante).
- **Pour les élèves de 1<sup>re</sup> :**  
Saisie des notes de 2<sup>de</sup> GT ou 2<sup>de</sup> Pro. Aucune évaluation du socle commun n'est à saisir (attribution automatique de 40 points par composantes).
- **Pour les élèves de la MLDS :**  
Saisie des notes de français, mathématiques et technologie (à renseigner dans enseignement pro)

**Vœux du candidat**

Ordre des vœux	Spécialité ou série	Etablissement demandé ou CFA (1)	Avis du chef d'établissement (2)	Avis de gestion (3)
			1 valeur pour chaque vœu barème avec note	« 100 » pts, « 1000 » pts ou « 9900 » pts
1	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
2	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
3	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
4	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
5	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
6	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
7	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
8	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
9	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
10	Code vœu* :	Internat <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

\* Code vœu, renseigné par l'établissement d'origine.

- (1) Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents sont communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.
- (2) avis du chef d'établissement : A renseigner par l'établissement d'origine, pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT demandant une 1<sup>re</sup> technologique STMG, STI2D, STL et STAV et pour les élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle ou de 2<sup>de</sup> GT demandant une formation post 3<sup>e</sup> « barème avec notes »
- (3) avis de gestion (si recrutements particuliers) : A renseigner par l'établissement d'origine : Voir liste des recrutements particuliers post 3<sup>e</sup> dans « Guide académique des procédures d'affectation post 3<sup>e</sup> » annexes 2 et 3 et « Guide académique procédures d'affectation en 1<sup>re</sup> professionnelle/BMA/1<sup>re</sup> technologique » pour la 1<sup>ère</sup> STMG ESABAC à Rennes J. Macé.

**Signature du candidat majeur ou de son représentant légal**

**Date et signature du chef d'établissement**



**Mentions légales :**

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale. L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré. Le ministère de l'Education nationale est responsable de l'application Affelnet-Lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CJO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure. Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun - 110 rue de Crenelle 75007 Paris. Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : ce.dpd@ac-rennes.fr